

Séance régulière du 5 septembre 2023

Procès-verbal

Projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 5 septembre 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5

M. Georges Lysight avait signifié sa possible absence. Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

160-09-2023
RÉFÉRENCE
159-09-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

3. CORRESPONDANCE

3.1. Aucun dossier

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

5.1. Adoption des dépenses d'août 2023

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 d'août 2023

5.3. Adoption du règlement 313-23 concernant la limite de vitesse sur le rang Waterloo

5.4. Demande de consentement municipal –MTQ

5.5. Emplacement des radars pédagogiques

5.6. Cours de secourisme en milieu de travail – Changement

5.7. Achat de banque d'heures – INFOTECH

5.8. Reconnaissances des élèves finissants

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. AUCUN DOSSIER

7. TRANSPORT/VOIRIE

7.1. AUCUN DOSSIER

8. URBANISME

8.1. Avis de motion du projet de règlement 315-23

8.2. Dépôt du projet de règlement 315-23

9. ENVIRONNEMENT

9.1. Demande d'appui au partenariat dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

10.1. Aucun dossier

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. AUCUN DOSSIER

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

~~161-09-2023~~
RÉFÉRENCE
160-09-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 14 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 14 août 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

~~162-09-2023~~
RÉFÉRENCE
161-09-2023

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1er août 2023 au 31 août 2023 totalisant un montant de 51 374,11 \$ tel que présenté.

Martin Harvey	27,33 \$
Accessoires d'auto Leblanc LTÉE	52,72 \$
Bélanger, Sauvé	819,49 \$
Denis Bergeron	320,00 \$
Alarme Diamond Protection	275,25 \$
Environnement MCM Inc.	201,79 \$
Épicerie Jacques Lessard	112,91 \$
Félix Sécurité Inc.	572,58 \$
Cercle des Fermières	600,00 \$
Fourniture de bureau Denis	131,04 \$
Gagnon Nicole	50,00 \$

Groupe CLR	160,17 \$
Hydro-Québec	2 086,75 \$
Les Jardins André Carbonneau	130,99 \$
Lacoursière Sylvie	200,00 \$
Location CDA Inc.	1 029,13 \$
BMR – Matériaux F.P. Inc.	132,80 \$
Michel Lessard	1 248,06 \$
Municipalité de Sainte-Ursule	2 104,98 \$
Municipalité Saint-Léon-le-Grand	4 366,55 \$
Municipalité Saint-Alexis-des-Monts	1 958,10 \$
Patrick Morin	40,99 \$
Pavage Rocheleau Inc.	2 989,35 \$
Sogetel Inc.	156,19 \$
Infotech	2 540,95 \$
Thériault Annie	23,85 \$
Pigeon Julie	62,93 \$
Groupe RCM Inc.	178,21 \$
Bergeron Électrique	710,41 \$
FQM Assurances Inc.	-23,98 \$
Michaud Régent	147,13 \$
Boisvert Mini-Mécanik	69,00 \$
Kersia Canada Ltée	21,70 \$
Campagna Jacinthe	60,20 \$
Côté Mireille	178,76 \$
Âge d'Or Ste-Angèle-de-Prémont	220,00 \$
Bellemare Sonia	34,48 \$
Yahou Amusements	699,05 \$
Michel Pelletier	40,00 \$
Philippe Mélançon / Annie Isabelle	200,00 \$
Les Sciages de béton R.N. Inc. /Richard Noël	747,34 \$
Hugues Tremblay / Marie Tremblay	10 433,98 \$
Sylvie Sirois	15 262,93 \$
Total	51 374,11 \$

~~163-09-2023~~
RÉFÉRENCE
162-09-2023

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 août 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

~~164-09-2023~~
RÉFÉRENCE
163-09-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 313-23 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG WATERLOO

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 313-23 concernant la limite de vitesse sur le rang Waterloo en la

faisant passer de 50 km/h à 40 km/h, et ce, à partir du 2461 rang Waterloo.

~~165-09-2023~~
RÉFÉRENCE
~~164-09-2023~~

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un formulaire de consentement pour le projet du MTQ 23225606 reçu par courriel le 1er août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux auront lieu au 2800 rang Augusta;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à l'installation d'une nouvelle ancre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont planifiés entre le 31 août 2023 et le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entrave prévue à la circulation consiste au stationnement des camions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil de consentir à la demande du MTQ pour autoriser les travaux du projet DCL-23225606 situé au 2800 rang Augusta.

~~166-09-2023~~
RÉFÉRENCE
~~165-09-2023~~

EMPLACEMENT DES RADARS PÉDAGOGIQUES

CONSIDÉRANT la volonté de ce conseil de faire respecter la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des infractions présumées ont été observées par des citoyens dans des endroits spécifiques de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un volume plus important de circulation dans des endroits spécifiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les radars pédagogiques peuvent aussi permettre de collecter des données importantes de circulation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu par ce conseil d'installer trois radars pédagogiques aux endroits suivants : dans le rang StCharles au nord de la route Lupien; en provenance de Saint-Alexis-desMonts, soit dans le haut de la côte dans la zone de transition de vitesse du rang Waterloo et dans le bas de la même côte.

~~167-09-2023~~
RÉFÉRENCE
166-09-2023

**COURS DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL -
CHANGEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 152-08-2023 autorisant la directrice générale à participer à la formation Prévention Secours;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un conflit d'horaire avec le congrès de la FQM pour l'une des deux présences obligatoires;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire un changement pour l'inscription d'un autre membre du personnel sans frais supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la directrice générale à effectuer une modification dans l'inscription du membre du personnel participant à la formation Prévention Secours et d'autoriser Monsieur François Lussier à y participer.

~~168-09-2023~~
RÉFÉRENCE
167-09-2023

ACHAT BANQUE D'HEURES - INFOTECH

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu par ce conseil de procéder au renouvellement d'une banque d'heures de 40 heures au montant de 2 999,95 \$.

~~169-09-2023~~
RÉFÉRENCE
168-09-2023

**RECONNAISSANCE DES ÉLÈVES FINISSANTS - PROGRAMME
« RECONNAISSANCE À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite honorer ses élèves finissants du secondaire pour l'année 2023 et reconnaître leur travail à travers le programme « Reconnaissance à la persévérance scolaire » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne annuellement 200,00\$ de bourse à chacun des élèves résidents de Sainte-Angèle-de-Prémont ayant réussi leurs études secondaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer une bourse de 200,00 \$ à chacun des élèves ayant réussi leurs études secondaires, soit : Gabriel Pelletier, Joliane Bergeron, Mariane Bergeron, Marie-Soleil Beauregard et Yan-Olivier Lessard.

8. URBANISME

~~170-09-2023~~
RÉFÉRENCE
169-09-2023

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #276-16 MODIFIÉ PAR LE #291-19, PAR LE #293-20 ET PAR LE #300-21

Monsieur le conseiller Martin Harvey:

- Donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement 315-23 relatif à la modification du règlement de zonage #276-16 modifié par le #291-19, par le #293-20 et par le #300-21 relatif à la garde des poules à des fins récréatives dans le périmètre urbain ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

9. ENVIRONNEMENT

~~171-09-2023~~
RÉFÉRENCE
170-09-2023

DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ AU PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE le Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) vise à appuyer financièrement l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux types de demandes d'aide financière sont possibles, soit individuelles ou en partenariat;

CONSIDÉRANT QU'un partenariat doit comprendre minimalement deux responsables d'un prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes;

CONSIDÉRANT QU'un organisme accompagnateur pour le dépôt d'une proposition commune de plan de protection doit aussi être mandaté;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est intéressée à déposer une demande d'aide financière pour ce programme en partenariat avec la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé puisqu'elle a des sources de prélèvement d'eau potable sur le territoire de cette municipalité et qu'il y a certainement des menaces communes à nos sources respectives d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré n'a aucun pouvoir réglementaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et qu'il serait du rôle de la

municipalité d'adopter et d'appliquer de nouvelles réglementations au besoin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu par ce conseil d'appuyer la Régie d'aqueduc de Grand Pré dans son projet de demande d'aide financière pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable en partenariat avec la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

12. PÉRODE DE QUESTIONS

~~172-09-2023~~

RÉFÉRENCE

171-09-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19 h 45.

Michel Pelletier
Maire

Jacinthe Campagna
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire